

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

--) E C R E T --

D/94/ 016 /PRG/SGG

NOMMANT UN GRAND OFFICIER DE L'ORDRE
NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 janvier 1994 complétant et modifiant l'Ordonnance n°116/PRG/SGG/86 du 22 Septembre 1986 créant l'Ordre National du Mérite ;

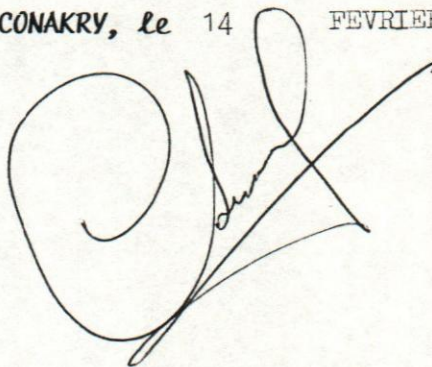
--) E C R E T E --

ARTICLE 1ER : Monsieur Lansana CONTE, Président de la République est élevé à la Dignité de "Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée", pour les services rendus à la Nation.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 14 FEVRIER

1994



LANSANA CONTE